



Facture

Réf. : FA1402-0070

Date facturation : 06/02/2014

Date échéance : 08/03/2014

Réf proposition commerciale : PR1309-0029

Émetteur:

Frédéric FLIPPE

173 rue de Dunkerque
62500 SAINT OMER

Téléphone: 06.67.96.45.94 - Fax: 03.21.11.79.25

Email: frederic@rmedia.fr

Web: <http://www.rmedia.fr>

Adressé à:

CCI Grand'Lille

16 place Victor Hugo
62500 SAINT OMER

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
4 clips vidéos pour la soirée "Couleurs" du 23 janvier 2014	0%	1 150,00	4	4 600,00
Objet : réaliser un "coup de projecteur" sur 4 entreprises à travers une interview des gérants et quelques images de leur société.				
La prestation comprend :				
• les déplacements sur sites, • la captation d'images, • le montage sur banc numérique (3 à 5 min de film), • la remise des clips compressés au format standardisé h264 compatible platine DVD/Blu-ray, MAC, PC et export youtube • une copie du clip sur 3 blu-rays • la CCI aura le Final Cut (présence chez ECOway/RMédia devant le banc de montage numérique)				
Caractéristiques techniques :				
Vidéo Full HD 1920x1080 ou HD 1280x720 - codec H264/MPEG4 AVC				
Format cinéma 24p ou 30p				
audio AAC				
Captation : DSLR Nikon D7000 et/ou Sony HVR-Z5				
Plans larges : NIKKOR 18 - 200 mm 1:3.5 - 1:5.6 Nikkor VR II				
Plans moyens : NIKKOR 35mm 1:1.8 G				
Portraits : VR Micro-Nikkor 105mm 1:2.8 G				
Prise de son : micro-cravate branché sur l'entrée de la caméra via système émetteur/récepteur HF pour une parfaite qualité sonore.				

RESERVE DE PROPRIETE :

loi du 12/05/1980 N°80335 - Le matériel/logiciel livré reste l'entière propriété de la société R'Média jusqu'au paiement intégrale du prix fixé ci-dessus.

Toute contestation sera transmise aux juridictions du siège de notre entreprise. Tout différend lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité du présent sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce compétent.

Taux de pénalité (article L 441-6 du code de Commerce) : 3,50%. Ces pénalités sont exigibles au lendemain de la date de règlement figurant sur ce document. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire.



Facture

Réf. : FA1402-0070

Date facturation : 06/02/2014

Date échéance : 08/03/2014

Réf proposition commerciale : PR1309-0029

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
Important : - Livraison des clips pour le jeudi 15 janvier 2014. - Toutes les interviews seront réalisées avant le 31 décembre 2013. R'Média est disponible dès le 15 octobre pour ces 4 interviews. - Les clips sont accompagnés d'une musique de reportage dynamique libre sous licence créativ commons (vous ne payez pas de droits de diffusions quelque soit le support) pour un meilleur impact. - La CCI donne le fil conducteur de l'interview. R'Média encadre et conseille la prestation. L'interview doit impérativement être préparée par le gérant avant notre intervention. Consulter la grille des tarifs http://www.photo-video-aerienne.fr/tarifs-prestations Les conditions générales de vente sont disponibles au siège de la société.	0%	0,00	1	0,00

* TVA non applicable art-293B du CGI

Conditions de règlement: Règlement à 30 jours

Total HT 4 600,00

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: Caisse d'Epargne

Code banque	Code guichet	Numéro compte	Clé RIB
16275	20500	04000316271	37

Domiciliation: 42 BIS PLACE FOCH
62500 SAINT OMER
TEL : 08.20.82.08.99
Code IBAN: FR7616275205000400031627137
Code BIC/SWIFT: CEPARPP627

Règlement TTC par chèque à l'ordre de Frédéric FLIPPE envoyé à:

173 rue de Dunkerque
62500 SAINT OMER

RESERVE DE PROPRIETE :

loi du 12/05/1980 N°80335 - Le matériel/logiciel livré reste l'entière propriété de la société R'Média jusqu'au paiement intégrale du prix fixé ci-dessus.

Toute contestation sera transmise aux juridictions du siège de notre entreprise. Tout différend lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité du présent sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce compétent.

Taux de pénalité (article L 441-6 du code de Commerce) : 3,50%. Ces pénalités sont exigibles au lendemain de la date de règlement figurant sur ce document. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire.